



HUNDESPORT ALLSCHWIL

Herrn
Erich Schwab
Claridenstrasse 4
8600 Dübendorf

Propositions CD CTAMO 2021 / HSP Allschwil

Cher Monsieur le Président

Le Hundesport Allschwil dépose les propositions suivantes pour l'assemblée des délégués du 28 août 2021.

Résumé des propositions

- 1. Adhésion à un club CSPC**
- 2. Catégorie d'équipe CSPC small / medium**
- 3. Adaptation CSPC du processus de l'estafette**
- 4. Championnats Internationaux d'Agility (francs-CM)**
- 5. Suppression de la catégorie Large A**

Allschwil,

.....
Renate Hofmann

.....
Simone Fankhauser



1. REGLEMENT Agility championnat Suisse pour clubs CSPC

Adhésion au club

Pour les championnats suisses d'agility pour clubs, des équipes devraient t pouvoir être constituées par des participants n'étant pas membres du même club.

Afin de pouvoir former une équipe avec des amis n'appartenant pas au même club.

Les participants doivent devenir membres du club à partir du championnat en raison des exigences réglementaires. Cela devient un acte purement formel et cette adhésion est également associée à des coûts supplémentaires.

Les clubs qui ne peuvent pas former d'équipes en raison d'un manque de membre ou lorsque les participants individuels ne peuvent pas trouver une place dans une équipe auraient la possibilité sans dépenses financières supplémentaires de se joindre à une équipe ou d'ajouter des teams à une équipe.

Les équipes devrait pouvoir continuer à participer sous le nom de leur club. Mais il devrait également être possible de participer en équipe avec un nom librement défini.

Le championnat Suisse d'agility pour clubs doit donc également recevoir un nom adapté. Nous ne voulons pas l'imposer, mais suggérer une variante possible.

"Agility championnat Suisse pour Teams" ACST

Proposition 1

Les équipes dont les participants ne sont pas membres du même club sont également admises au "Agility championnat Suisse pour Teams". Les équipes peuvent s'inscrire en tant que club SKG ou sous un nom spécialement défini.

Le règlement doit être adaptés en conséquence. En particulier le point 3. Droit de participation et enregistrement des équipes

3.1 Equipes

Seules les équipes de sections locales ou de clubs de race (respectivement de leurs groupes locaux) de la SCS qui font activement de l'agility peuvent participer au CSPC.

3.3 Teams

Les conducteurs participants doivent être membres du club inscrit.



2. REGLEMENT Championnat Suisse d'Agility pour les clubs CSPC

Catégorie d'équipe small / medium

En 2020 le même nombre d'équipes en catégories small (27) et medium (27) étaient inscrites au CSPC. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas enrichissant de pouvoir former des équipes des deux catégories. Nous pouvons très bien imaginer que cela créerait une nouvelle situation passionnante pour les participants. L'assemblée est censée décider si notre proposition sera bien accueillie.

- La concurrence entre les meilleures équipes sera élargie
- De nouvelles compositions d'équipe sont rendues possibles
- Les équipes small et medium obtiennent une course supplémentaire (TFF) dans l'estafette

La réglementation doit être adaptée en conséquence. Notre motion sera intégrée à la proposition et pourra également être adaptée de manière sélective lors de l'assemblée des délégués.

Proposition 2

3.2 Équipes

Une équipe complète se compose de

Small / Medium: 4 équipes (plus max.2 équipes de réserve)

Large: 4 équipes (plus max.2 équipes de réserve)

Le règlement doit être adapté en conséquence.

- La composition de l'équipe sera la même que la catégorie large. 4 teams (plus max. 2 teams de réserve).
- Il n'y a pas de limite au nombre de catégories qui peuvent être représentées dans l'équipe. Une équipe pure small ou medium peut donc continuer à se former.
- Comme auparavant, la course d'agility et le jumping seront comptés dans leur propre catégorie.
- L'estafette fonctionne de la même manière que les dispositions de la catégorie Large.
- Pour l'estafette on applique la hauteur de saut de la catégorie small (30cm).
- Afin de compenser un avantage éventuel d'une équipe medium, une équipe qui utilise plus de deux teams mediums dans l'estafette se verra attribuer 2 secondes supplémentaires par teams (suggestion HSP Allschwil) au temps total. Une équipe pure medium se verrait donc attribuer 4 secondes supplémentaire. Le supplément de temps est à déterminer définitivement par CTAMO.
- Le nombre d'équipes admises à la finale est à déterminer par le CTAMO.



3. REGLEMENT Championnat Suisse d'Agility pour les clubs CSPC Adaptation du processus de l' estafette

Disciplines et juges

L' estafette est divisée en disciplines qui sont courues et jugées dans cet ordre:

Team 1 Temps-Fautes-Fini (seulement pour les Larges) juge 1

Team 2 Agility juge 2

Team 3 Gambler juge 1

Team 4 Jumping juge 2

La demande du HSP Allschwil pour compléter la TFF en tant que première discipline à nouveau a été acceptée à l'occasion de la dernière conférence des délégués en 2018. Le HSP Allschwil a souhaité revenir à la séquence de l' estafette telle qu'elle était définie dans le règlement de 2012. Nous avons raté le fait que le gambler était la deuxième discipline à l'époque.

Nous voyons deux avantages à revenir à la version originale de 2012.

- **Le gambler marque entre 20 et 30 points en moyenne, qui sont déduits du temps total sous forme de crédit-temps. En conséquence, moins de points seront marqués dans les 30 secondes que l'équipe se déplace sur le parcours. De plus, une fois le temps disponible écoulé, l'itinéraire à travers la ligne de départ / arrivée est également pris en compte dans le temps total. Une équipe serait récompensée pour le temps total si l'équipe complétant le gambler franchit la ligne de départ et revient immédiatement après sur la ligne d'arrivée. Pour des raisons sportives, nous sommes d'avis que cette option ne devrait pas être autorisée par le règlement.**
- **Pour les juges, un ajustement du processus signifie une simplification, puisque le juge 1 peut maintenant juger le parcours identique avec le TFF et l'agility. Juger une estafette est une tâche exigeante pour les juges, c'est pourquoi toute simplification permet de réduire les mauvaises décisions.**

Le temps de course total commencerait après que la période de temps prédéfinie du gambler (sifflet) se soit écoulée et se terminerait avec le chien du team jumping franchissant le saut final (cible). Au temps total est ajouté 30 secondes pour le TFF et 30 secondes pour le gambler afin d'éviter un éventuel temps total négatif.



Proposition 3

4.2.1 Disciplines et juges

L' estafette est divisée en disciplines qui sont courues et jugées dans cet ordre:

Team 1 Temps-Fautes-Fini (seulement pour les Larges) juge 1

Team 2 Gambler juge 2

Team 3 Agilty juge 1

Team 4 Jumping juge 2

Le chronométrage du temps total commence après la durée de temps spécifié du gambler et se termine par le franchissement du saut final (cible) par le chien du team jumping. Il est ajouté au temps total 30 secondes pour le TFF et 30 secondes pour le gambler.

Les autres points concernés par ce changement doivent être ajustés en conséquence.



4. Règlements Championnats Internationaux Agility / Obéissance (WM-Francs)

Le franc de la Coupe du monde est prélevé dans le but de réduire les coûts pour les membres des équipes nationales d'agility et d'obéissance respectives.

Le revenu annuel se situe entre 40'000 et 50'000 CHF. Le montant des revenus dépend du nombre de participants aux concours et du montant de la directive franc CM, qui est déterminé annuellement par les instructions de la CTAMO.

Il existe une incertitude générale sur l'utilisation du franc CM et le montant attribué aux divisions d'agility et d'obéissance. Il y a également un mécontentement croissant quant à la raison pour laquelle les dispositions du règlement devraient être confirmées ou, si nécessaire, ajustées par l'assemblée.

Un aperçu des recettes et des dépenses du franc CM pour les années 2017-2019 devrait être rendu public au plus tard le 31 juillet 2021. Les deux divisions agility et obéissance sont présentées séparément.

L'aperçu sert de base pour discuter de la disposition des règlements actuels "Championnats Internationaux Agility" Art. 2.9 et "Championnats Internationaux Obéissance" Art. 1.5 et pour pouvoir voter sur les ajustements des points individuels.

Proposition 4

Championnats internationaux d'agility, art. 2.9

Championnats internationaux d'obéissance, art. 1.5

Francs CM

Les points suivants doivent être confirmés ou, si nécessaire, ajustés lors de la conférence des délégués.

Les organisateurs de concours d'agility et d'obéissance sont tenus de verser par participants le « Franc CM » à la CTAMO

Cette redevance se monte à CHF 3.00 maximum, elle est fixée par la CTAMO chaque année lors de l'établissement du budget et ensuite publié

Dans un souci d'économie pour les membres de l'équipe nationale, la CTAMO utilise cet écot pour abaisser les coûts de participation aux championnats du monde d'agility et d'obéissance.

La CTAMO décide de la répartition du "Franc CM" entre l'agility et l'obéissance.



5. Réglementations d'agility

Suppression de la catégorie Large A

La demande requière la suppression de la classe Large A et vise à aligner les classes de performance pour toutes les catégories de taille.

Raison

- Le règlement prévoit une gradation du degré de difficulté entre une compétition d'agility pour les classes A, 1, 2 ou 3. Cette gradation divisée en 4 catégories, s'avère très difficile. Cette différence de classe souvent indétectable ne justifie pas une classe de performance supplémentaire.
- Dans les réglementations spécifiques aux autres pays (presque) sans exception, les classes de performance 1, 2 et 3 spécifiées par la FCI sont adoptées.
- La suppression de la classe de performance A favorise un processus de tournoi simplifié. Les participants, les organisateurs et les juges en bénéficient.

Procédure et mise en œuvre

Le CTAMO prend en compte la nouvelle répartition des classes dans la directive sur les critères d'avancement des classes de travail 2022.

Les chiens de classe A sont automatiquement transférés en classe 1 à partir du 1.1.2022. Les résultats précédemment obtenus dans la classe A éligibles à la promotion seront crédités pour la promotion de la classe 1 à la classe 2.

La CTAMO vérifie la mise en œuvre technique de la demande et la prépare au plus tard pour la assemblée des délégués.

Proposition 5

8.2 Classes de travail des chiens

Chaque chien commence son 1er concours dans la classe du niveau le plus bas de sa catégorie. Les classes suivantes dans l'ordre montant existent par catégorie:

Large: Classe 1, 2 et 3

Medium: Classe 1, 2 et 3

Small: Classe 1, 2 et 3

La classe de performance A est incluse dans d'autres articles du règlement. La CTAMO modifie les passages de texte correspondants indépendamment en fonction de la demande.